1795

LIBERTÉ. *ÉGALITÉ.*

27-28 July 1796

PROGRAMME

DE LA FÊTE

DE LA LIBERTÉ,

A célébrer les 9 et 10 Thermidor de l'an 4.e, en exécution de l'article I.er du titre VI de la Loi du 3 Brumaire.

PREMIÈRE JOURNÉE.

Le 9 Thermidor, à cinq heures du matin, la solennité sera annoncée par une salve d'artillerie.

A six heures il sera tiré une seconde salve, et une troisième à sept heures.

A dix heures du matin, les douze Municipalités se rendront sur l'emplacement de la Bastille, accompagnées des Autorités civiles de leur ressort.

L'Administration centrale du Département de la Seine, les Tribunaux et le Bureau central du Canton de Paris,

précédés d'un Corps de musique, et accompagnés d'une Garde d'honneur, se rendront aussi sur l'emplacement de la Bastille, à la même heure.

Le Président de l'Administration centrale du Département, après avoir prononcé un discours analogue à la cérémonie, plantera sur les débris de ce monument du despotisme royal, un drapeau tricolor, portant cette inscription :

Elle ne se relèvera jamais.

Pendant ce cérémonial, le Corps de musique exécutera les airs patriotiques de 1789.

Le Cortége se mettra ensuite en marche, escorté de forts détachemens de la Garde nationale et de l'Armée de l'intérieur.

Le Cortége se rendra sur la place du Carrousel, devant le Palais national des Tuileries, en suivant le boulevart jusqu'à la porte Denis, les rues de Cléry, Neuve-Eustache, la place des Victoires, les rues Neuve-des-Petits-Champs, de la Loi et Nicaise.

Sur la place du Carrousel il sera élevé un bûcher, sur lequel seront placés les attributs de la Royauté et de la Féodalité.

Lorsque l'Administration centrale du département de la Seine sera arrivée devant le bûcher, le Cortége s'arrêtera, et le Président allumera ce bûcher.

Il plantera ensuite un drapeau tricolor, portant cette inscription :

10 AOÛT 1792 ; la Royauté en France est abolie ; elle ne se relèvera jamais.

Pendant ce cérémonial, le Corps de musique exécutera la Marseillaise et le Chant du départ.

Le Cortége se remettra en marche pour le Champ de la Réunion, par la route suivante :

Place du Carrousel, guichet du Carrousel, le Quai, le Pont national, la rue du Bac, la rue de Grenelle, la place des Invalides et l'avenue de l'École militaire.

Le Cortége fera le tour du champ ; en suivant les talus par la droite jusqu'au tertre ; et reprenant le long des talus à gauche, il reviendra au tertre en ligne droite.

Le Conservatoire de musique exécutera une symphonie, après laquelle l'Administration centrale du Département descendra au bas du tertre, où seront placés, sur un bûcher, les emblêmes et attributs de l'anarchie.

Le Président allumera le bûcher ; et pendant ce cérémonial, le Conservatoire exécutera des chants et des symphonies analogues.

Ensuite l'Administration centrale du Département, et une partie du Cortége, se rendront à l'École militaire, pour aller au-devant du Directoire exécutif.

A une heure, le Directoire exécutif descendra dans le Champ de la Réunion, se rendra directement au tertre, et y prendra sa place.

Le Président prononcera un discours, à la suite duquel il allumera sur l'Autel de la Patrie le feu sacré de la Liberté. Alors le Conservatoire de musique chantera l'Hymne à la Liberté, paroles de Rouget de Lille, musique de Pleyel.

Le Directoire exécutif prêtera ensuite le serment de défendre la Constitution de l'an 3.

Ce serment sera répété par les Autorités constituées et par tout le Cortége.

Une salve générale d'artillerie et une décharge de boîtes et de bombes, se mêlant au bruit des tambours et des trompettes, annonceront la prestation de serment et la fin de la cérémonie.

Le Cortége rentrera dans l'École militaire.

Dans l'après-dîner de ce jour, des orchestres placés dans le Champ de la Réunion, feront danser jusqu'à la nuit.

DEUXIÈME JOURNÉE.

Cette journée consistera,

En courses à pied et à cheval, qui auront lieu à cinq heures du soir au Champ de la Réunion. Des prix seront décernés aux vainqueurs;

En un concert exécuté dans les Champs-Élysées, à sept heures;

En un feu d'artifice, et en danses et illumination dans la grande place carrée des Champs-Élysées.

Le présent Programme sera imprimé, et envoyé à toutes les Autorités constituées, pour leur servir de lettres de convocation.

Pour copie conforme:

Signé BÉNEZECH.

Le Directeur général de l'Instruction publique,

GINGUENÉ.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

THE NEWBERRY LIBRARY